

Techniques de cultures Pommes de terre et oignons

**Les +**

Assurer un suivi des cultures efficace

Les +

Identifier les moments clefs de la culture

Les +

Adapter la protection phytosanitaire

**A Gommiers : 2 matinées
Le 16 avril et 5 juin 2026**

Techniques de cultures Pommes de terre et oignons

Des éléments à connaître

2 matinées à Gommiers

Le 16 avril 2026

Le 5 juin 2026

9h00 - 12h30

PUBLIC

Salariés d'exploitations

PREREQUIS

Aucun

TARIFS & FINANCEMENT

0 € Adhérent à l'Association
des Salariés Agricoles

100 €/jour pour toute autre
situations (formation
susceptible d'être financée par
votre OPCO / Procédure
Boostcompétence d'Ocapiat)

INTERVENANT(E)S

Jean-François RICATEAU –
Technicien Ferme des Arches

OBJECTIFS

Renforcer ses compétences dans le suivi des cultures de pommes de terre et d'oignon du semis à la récolte

CONTENU / PROGRAMME

16 avril :

Gestion des semis, réglage du matériel
Stratégie de désherbage : reconnaissance des adventices, programme de traitement, technique alternative.

5 juin :

Protection contre les maladies (mildiou)
Gestion de l'irrigation
Stade et conditions de récoltes, suivi de la maturité, calibrage

METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques et méthodologiques, échanges d'expériences entre stagiaire, observation sur le terrain, évaluation en fin de stage

MODALITES D'EVALUATIONS

Auto-positionnement et quizz sur le document d'évaluation de fin de stage

La chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre de participants est insuffisant.

CONTACT RESPONSABLE DE STAGE / PRE-INSCRIPTION

Bertrand de LACHEISSERIE +33 (0)2 37 24 45 42 b.delacheisserie@eure-et-loir.chambagri.fr

Ou Centre de Formation +33 (0)2 37 24 45 42 formations@eure-et-loir.chambagri.fr

Le programme détaillé vous sera envoyé avec votre convocation pour la confirmation. Une attestation de fin de formation sera délivrée après la formation. Les conditions générales, accès aux publics en situation de handicap et règlement intérieur sont disponibles dans le livret d'accueil, sur le site internet de la Chambre d'Agriculture Centre Val de Loire <https://centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr>, et disponibles sur demande.

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

A retourner de préférence avant le 7 avril 2026

Techniques de cultures Pommes de terre et oignons

2 matinées à Gommiers - Le 16 avril et le 5 juin 2026

Nom de l'entreprise (GAEC, EARL...) :

N° SIRET :

Nom et prénom du participant :

Date et lieu de naissance :

Adresse postale :

Code Postal : Commune :

Tél : Portable :

Mail :

Statut professionnel :

- Chef.fe d'entreprise agricole
- Associé.e
- Conjoint.e collaborateur
- Salarié.e
- Cotisant.e solidaire MSA (préciser si cotisation Vivea prélevée ou non)
- En projet d'installation agricole
- Autre :

Niveau de qualification :

- Aucun diplôme
- Niv. 3 : CAP, BEP
- Niv. 4 : Baccalauréat, BP
- Niv. 5 : Bac + 2 : DEUG, BTS, DUT, DEUST
- Niv. 6 : Bac + 3 : Licence, licence professionnelle, BUT
- Niv. 6 : Bac + 4 : Maîtrise, Master 1
- Niv. 7 : Bac + 5 : Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur
- Niv. 8 : Bac + 8 : Doctorat

Avez-vous des attentes / besoins d'un aménagement spécifique pour suivre cette formation (difficulté visuelle, handicap, ...) ?

.....
.....
.....

- Je m'engage* à participer à la formation n°26055
- J'ai pris connaissance des conditions générales et du livret d'accueil



En fonction des conditions de prise en charge, le règlement du montant défini sur le contrat ou la convention de formation sera à réaliser à réception de la facture.

Fait à Le **Signature**

* Votre inscription sera définitive à réception de notre confirmation



BULLETIN A RETOURNER PAR MAIL OU COURRIER A :

CHAMBRE D'AGRICULTURE - Centre de Formation

10 RUE DIEUDONNE COSTES - CS10399

28008 CHARTRES

+33 (0)2 37 24 45 42 - formations@eure-et-loir.chambagri.fr



Protection des Données : vous disposez de droits sur vos données personnelles et notamment le droit, à tout moment, de retirer votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de votre Chambre d'agriculture.

